



Aix en Provence
VILLE THERMALE ET CLIMATIQUE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE
D'AIX-EN-PROVENCE**

Séance publique du

28 juin 2010

Présidence de Mme Maryse JOISSAINS MASINI,
Maire d'Aix-en-Provence
Député des Bouches-du-Rhône
Président de la Communauté du Pays d'Aix

2010.714

OBJET : ASSOCIATIONS OEUVRANT DANS LE DOMAINE DE LA SOLIDARITÉ. ATTRIBUTION DE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE - ASSOCIATION DEMETER CORE

Le 28/06/10 à 18h00, le Conseil Municipal de la Commune d'Aix-en-Provence s'est réuni en session Ordinaire dans la salle de ses délibérations, à l'Hôtel-de-Ville, sur la convocation qui lui a été adressée par Mme Maryse JOISSAINS-MASINI, Maire le 22/06/2010, conformément aux articles L 2121-10 et L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Etaient Présents :

M. Jacques AGOPIAN, Mlle Odile BARBAT-BLANC, Mme Charlotte BENON, Mme Christine BERNARD, Mme Odile BONTHOUX, M. Helliott BRAMI, M. Gérard BRAMOULLÉ, Mme Danièle BRUNET, M. Maurice CHAZEAU, M. Eric CHEVALIER, M. François-Xavier DE PERETTI, M. Yannick DECARA, M. Gerard DELOCHE, Mme Brigitte DEVESA, Mme Sylvaine DI CARO, M. Laurent DILLINGER, Mme Fatima DRAOUZIA, Mme Michelle EINAUDI, M. Robert FOUQUET, M. Gérard GERACI, M. Jean-Christophe GROSSI, M. Hervé GUERRERA, M. André GUINDE, M. François HAMY, Mme Maryse JOISSAINS MASINI, Mme Michèle JONES, Mme Patricia LARNAUDIE, M. Henri MATAS, M. Alexandre MEDVEDOWSKY, Mme Reine MERGER, Mme Arlette OLLIVIER, M. Stéphane PAOLI, M. Christian PEREZ, M. Jean-Marc PERRIN, Mme Liliane PIERRON, Mme Catherine RIVET-JOLIN, Mme Danielle SANTAMARIA, Mme Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE, Mme Catherine SILVESTRE, M. Francis TAULAN, Mme Françoise TERME, M. Victor TONIN

Excusés avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales:

Mme Agnès AMIACH ELBEZ à M. François-Xavier DE PERETTI, M. Jean CHORRO à M. Maurice CHAZEAU, Mme Chantal DAVENNE à Mme Michelle EINAUDI, Mme Martine FENESTRAZ à M. Eric CHEVALIER, M. Jacques GARCON à Mme Catherine SILVESTRE, Mme Sophie JOISSAINS à Mme Maryse JOISSAINS MASINI, M. Christian LOUIT à M. Francis TAULAN, Mme Amaria MOHAMMEDI à Mme Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE, M. Jules SUSINI à M. Stéphane PAOLI, Mme Marie José VALETA à M. François HAMY

Excusés sans pouvoir :

M. Lucien AMBROGIANI, M. Alexandre GALLESE, Mme Fleur SKRIVAN

Secrétaire : Yannick DECARA

Mme Catherine SILVESTRE donne lecture du rapport ci-joint.



Aix en Provence

VILLE THERMALE ET CLIMATIQUE

D.G.A.S Qualité de Vie -
Proximité et Citoyenneté

D.G.A.S Qualité de Vie -
Proximité et Citoyenneté

RAPPORT POUR
LE **CONSEIL MUNICIPAL**
DU 28/06/10

RAPPORTEUR : Mme Catherine SILVESTRE

-

Politique Publique : DEVELOPPEMENT DES PARTENARIATS ET DE LA VIE ASSOCIATIVE ET
COMMERÇANTE

OBJET : ASSOCIATIONS OEUVRANT DANS LE DOMAINE DE LA SOLIDARITÉ. ATTRIBUTION DE
SUBVENTION EXCEPTIONNELLE - ASSOCIATION DEMETER CORE - Décision du Conseil

Mes chers Collègues,

Dans le cadre de sa politique sociale la Ville d'Aix-en-Provence poursuit, depuis plusieurs années, son effort financier envers les associations œuvrant dans le domaine de la solidarité, aussi je vous propose d'attribuer les subventions de fonctionnement et la subvention exceptionnelle suivantes :

1) Subventions de fonctionnement :

CROIX ROUGE FRANÇAISE

Prévention et apaisement de toutes les souffrances humaines, aide aux personnes en difficultés (financières, alimentaires, SAMU social, soutien scolaire, SDF...).

Pour 2010, la Ville accordera à l'association une aide financière sous la forme d'une *subvention de fonctionnement d'un montant de 5 000 € (cinq mille euros)*.

ATELIERS ARTS ET DECOUVERTES

Accueil des personnes en état de grande précarité (Titulaires du RSA, chômeurs en fin de droits, handicapés...) dans des ateliers occupationnels dans le cadre de l'insertion.

Pour 2010, la Ville accordera à l'association une aide financière sous la forme d'une *subvention de fonctionnement d'un montant de 800 € (huit cents euros)*.

<i>NOM DE L'ASSOCIATION</i>	<i>2007</i>	<i>2008</i>	<i>2009</i>	<i>2010</i>
Croix Rouge Française	4 200 € (+28 950 € exceptionnel)	4 200 €	5 000 €	5 000 €
Ateliers Arts et Découvertes	750 €	800 €	800 €	800 €
TOTAL				5 800 €

2) Subvention exceptionnelle :

DEMETER CORE

Objet : Recherche et intervention sur la maternité et les femmes dans l'aire méditerranéenne. La création de cette association répond au vœu de plusieurs chercheurs, responsables d'associations et acteurs de terrain, qui à l'occasion de la promotion de " Marseille capitale culturelle 2013 " souhaitent instituer un pôle permanent de recherche, de réflexion et d'action, centré sur les femmes. Pour commencer à élaborer ce projet, une première rencontre est prévue les 25, 26 et 27 novembre 2010, sous la forme d'un colloque international et pluridisciplinaire. A cette occasion, la Ville accordera à l'association une aide financière sous la forme d'une *subvention exceptionnelle d'un montant de 1 000 € (mille euros)*.

Ces propositions d'attributions de subventions ont été validées en date du 18 mai 2010.

En conséquence je vous demande, Mes Chers Collègues, de bien vouloir :

- **ATTRIBUER** à ces associations les subventions de fonctionnement et la subvention exceptionnelle telles que présentées ci-dessus.
- **DIRE** que la dépense sera imputée au budget de la Ville au chapitre 92520-6574-1740 (subventions de fonctionnement) pour un montant total de 5 800 € (cinq mille huit cents euros) qui présente les disponibilités suffisantes.
- **DIRE** que la dépense sera imputée au budget de la Ville au chapitre 92520-6748-1740 (subventions exceptionnelles) pour un montant de 1 000 € (mille euros) qui présente les disponibilités suffisantes.

**2010.714 - ASSOCIATIONS OEUVRANT DANS LE DOMAINE DE LA SOLIDARITÉ.
ATTRIBUTION DE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE - ASSOCIATION DEMETER CORE**

Présents et représentés	: 52
Présents	: 42
Abstentions	: 0
Non participation	: 0
Suffrages Exprimés	: 52
Pour	: 52
Contre	: 0

Ont voté contre

NEANT

Se sont abstenus

NEANT

N'ont pas pris part au vote

NEANT

**Le Conseil Municipal a Adopté à l'unanimité
le rapport qui précède.
Ont signé Maryse JOISSAINS MASINI, Député Maire
Président de séance et les membres du conseil présents :**

**Le Conseiller Municipal délégué,
Arlette OLLIVIER**

**Compte-rendu de la délibération affiché le : 02/07//2010
(articles L 2121-25 et R 2121-11 du C.G.C.T.)**